

Géographie : Mers, détroits et ressources mondiales

Histoire-Géographie · Terminale
Contrôle n°1 · 60 min · sur 20

Exercice 1 — Trois zones

5 pts 13 min

Connaître les zones du droit de la mer

Réponds à chaque question.

LA RÈGLE DU COURS

Une convention de 1982 découpe la mer en zones aux droits différents. Deux limites en milles marins sont à connaître, et au-delà commence autre chose.

1. De quelle année date la convention qui fonde ce droit ? (1 pt)

1982.

→ C'est le texte qui fixe les zones et les droits qui s'y exercent.

2. Jusqu'où s'étendent les eaux territoriales, et quel droit l'État y détient-il ? (1 pt)

Jusqu'à 12 milles marins : il y détient la souveraineté.

→ Sous réserve du passage inoffensif des navires.

3. Jusqu'où s'étend la zone économique exclusive ? (1 pt)

Jusqu'à 200 milles.

→ Elle se mesure depuis les côtes.

4. Quels droits l'État y détient-il ? (1 pt)

Des droits sur les ressources : halieutiques, énergétiques et minérales.

→ Ce ne sont pas des droits de souveraineté.

5. Qu'y a-t-il au-delà, et à qui appartient cet espace ? (1 pt)

La haute mer, ouverte à tous.

→ Aucun État n'y détient de droits exclusifs.

Exercice 2 — Ce que la ZEE donne

4 pts 11 min

Définir les droits dans la ZEE

Réponds à chaque question.

LA RÈGLE DU COURS

Une zone donne des droits, et il faut savoir lesquels. Trois libertés y demeurent, et les oublier fausse toute analyse.

1. La zone économique exclusive donne-t-elle la souveraineté ? (1 pt)

Non.

→ Elle donne des droits sur l'exploitation des ressources, rien de plus.

2. Quelles trois libertés y demeurent ? (1 pt)

La navigation, le survol et la pose de câbles.

→ Elles ne dépendent pas de l'accord de l'État côtier.

3. Un navire étranger peut-il y pêcher ? (1 pt)

Non : les ressources relèvent de l'État côtier.

→ Il peut en revanche la traverser librement.

4. Quelle confusion conduit à mal comprendre les différends maritimes ? (1 pt)

Traiter la zone économique exclusive comme une extension du territoire.

→ Elle conduit à décrire comme une violation un passage parfaitement licite.

Exercice 3 — Passage ou ressource

4 pts 11 min

Analyser un différend maritime

Réponds à chaque question.

LA RÈGLE DU COURS

Un différend maritime porte sur l'une ou l'autre de deux choses, et la confusion entre les deux rend l'analyse fautive. Une question simple tranche.

1. Quelle question poser devant un différend maritime ? (1 pt)

Ce qui est contesté, est-ce le passage ou la ressource ?

→ Les deux relèvent de régimes juridiques différents.

2. Un passage dans une zone économique exclusive est-il licite ? (1 pt)

Oui : la navigation y demeure libre.

→ Le qualifier de violation de souveraineté est une erreur de droit.

3. Dans quelle zone le passage est-il soumis à une réserve, et laquelle ? (1 pt)

Dans les eaux territoriales : la souveraineté de l'État s'y exerce, sous réserve du passage inoffensif.

→ Le passage y est encadré, pas interdit.

4. Pourquoi la mer n'obéit-elle pas à la logique du territoire terrestre ? (1 pt)

Parce qu'elle sépare les droits au lieu de les regrouper.

→ Sur terre, tout se tient ; en mer, non.

Exercice 4 — Les îles

4 pts 11 min

Expliquer l'enjeu des îles

Réponds à chaque question.

LA RÈGLE DU COURS

Une zone se mesure depuis les côtes, et les îles en ont. La conséquence explique des revendications qui paraissent sans proportion.

1. Depuis quoi une zone économique exclusive se mesure-t-elle ? (1 pt)

Depuis les côtes, y compris celles des îles.

→ C'est ce qui donne aux îles leur importance juridique.

2. Qu'ouvre un îlot habitable de quelques kilomètres carrés ? (1 pt)

Des droits sur une surface marine considérable.

→ La disproportion entre la terre et la mer est le cœur de l'enjeu.

3. Qu'est-ce que cela explique ? (1 pt)

Que des récifs inhabités fassent l'objet de revendications acharnées.

→ L'enjeu n'est pas le rocher, c'est la mer autour.

4. Autour de quoi la géopolitique maritime se joue-t-elle souvent ? (1 pt)

Autour de points minuscules sur une carte.

→ Leur taille ne dit rien de leur importance.

Repérer une erreur et la corriger

Chaque affirmation est fausse. Écris ce qu'il fallait dire.

LA RÈGLE DU COURS

Trois fautes reviennent. La zone économique exclusive prise pour un territoire. Un passage licite pris pour une violation. Et un îlot jugé négligeable.

1. « La zone économique exclusive fait partie du territoire de l'État. » (1 pt)

Elle donne des droits sur les ressources, pas la souveraineté.

→ La navigation, le survol et la pose de câbles y demeurent libres.

2. « Ce navire étranger a traversé notre zone économique exclusive : c'est une violation de souveraineté. » (1 pt)

La navigation y est libre : le passage est licite.

→ Seule l'exploitation des ressources relève de l'État côtier.

3. « Ce récif inhabité n'a aucune importance juridique. » (1 pt)

Il peut ouvrir des droits sur une surface marine considérable.

→ Une zone économique exclusive se mesure aussi depuis les côtes des îles.

Barème — ce que le correcteur regarde

Les lignes chiffrées couvrent les 5 exercices et totalisent 20 points.

EXERCICE	ATTENDU	POINTS	POINT PERDU SI
Ex.1	Les trois zones et leurs limites	5 points — 1 par question	Une limite donnée en kilomètres au lieu de milles marins.
Ex.2	Ce que la zone économique exclusive donne	4 points — 1 par question	Une souveraineté attribuée à la zone économique exclusive.
Ex.3	Passage et ressource distingués	4 points — 1 par question	Un passage licite décrit comme une violation.
Ex.4	Les îles et leurs effets	4 points — 1 par question	Un îlot jugé sans conséquence juridique.
Ex.5	L'erreur repérée, et la réponse juste donnée	3 points — 1 par ligne	La zone économique exclusive traitée comme un territoire.

ET MAINTENANT ?**16 à 20**

Le chapitre est acquis. Entraîne-toi maintenant à analyser un différend maritime par la bonne question : ce qui est contesté, est-ce le passage ou la ressource ? La réponse change complètement l'analyse.

10 à 15

Refais l'exercice 1 en récitant les trois zones avec leurs limites : douze milles, deux cents milles, puis la haute mer.

moins de 10

Reprends la fiche de cours et retiens ce que la zone économique exclusive ne donne pas : ni la souveraineté, ni le contrôle du passage, ni celui du survol.